

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 31 JANVIER 2017 DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

DATE DE LA CONVOCATION : 24 janvier 2017

PRÉSENTS : M. Daniel DUBOURG, Mme Aline TEYCHENEY, Mme Martine LASSERRE, M. Jean-Jacques BIROT, M. Philippe RIMAUD, M. Philippe PROTHAIS, Mme Corine RIEHS, Mme Ghislaine DURON, Mme Christelle DE PUGA, M. Fabrice REYNAUD, M. Bernard RAVAT, M. Francis STROHNER

Absents excusés : M Bernard BEAUPRAT procuration à M Daniel DUBOURG
Mme Béatrice ALLEMAND

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine DURON

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

DESIGNATION MEMEBRES COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire explique que l'article 1650 A du code général des impôts rend obligatoire la création, par les communautés relevant de la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs. Cette commission participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés et donne un avis sur les foncières de ces mêmes biens.

Chaque commune doit désigner quatre personnes (deux titulaires et deux suppléants) susceptibles d'être membres de cette commission.

COMMISSAIRES TITULAIRES : M Philippe REYNAUD, M Michel SUBERVIE

COMMISSAIRES SUPPLEANTS : Mme Aline TEYCHENEY, M Jean-Jacques BIROT

Il est également proposé M LABUZAN Thierry en tant que personne contributrice au rôle de la commune mais non résidente du territoire de la Communauté De Communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces propositions.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire explique qu'il sera nécessaire de demander une modification simplifiée du PLU approuvé le 21/05/2013 pour des raisons matérielles de transcription :
 - changement de destination des parcelles A 177 A 178 et A 179 bâties avant l'approbation du PLU et qui doivent être répertoriées en zone 1AUX.
 - la parcelle classée A 583 qui doit être mentionnée en zone UB.
- Suite au départ d'une locataire d'un logement communal, des réparations sont devenues nécessaires. Le conseil municipal envisage une étude pour une location future de ce logement.
- Le projet de sécurisation et de réduction de la vitesse sur la RD214 aux deux entrées du village côté St Michel de Rieufret et côté Portets préparé par Azimut Ingénierie est en cours et doit être présenté au Centre routier pour validation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 MARS 2017

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

DATE DE LA CONVOCATION : 6 mars 2017

PRÉSENTS : M. Daniel DUBOURG, Mme Aline TEYCHENEY, Mme Martine LASSERRE, M. Jean-Jacques BIROT, M. Philippe RIMAUD, M. Bernard BEAUPRAT, M. Philippe PROTHAIS, Mme Corine RIEHS, Mme Ghislaine DURON, Mme Christelle DE PUGA, M. Fabrice REYNAUD, M. Francis STROHNER

Absent excusé : M. Bernard RAVAT procuration à M. Francis STROHNER

Absente : Mme Béatrice ALLEMAND

Secrétaire de séance : Mme Martine LASSERRE

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

PAIEMENT INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2017

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017 selon la répartition ci-dessous :

- Opération 113 chapitre 21 = 10 420 €
- Opération 94 chapitre 21 = 8 400 €
- Opération 99 chapitre 21 = 5 100 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, accepte la demande de Monsieur le Maire

REMBOURSEMENT REPARATION CHAUDIERE LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire explique que, suite à la panne de la chaudière d'un logement communal, le locataire a dû dans l'urgence acheter les pièces de rechange. Cette réparation étant normalement à la charge du propriétaire, il convient de rembourser au locataire les dépenses engagées.

Monsieur le Maire propose alors de déduire du montant du loyer d'avril 2017 le montant total des factures payées par le locataire dans le cadre de ladite réparation soit 103,02 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

LOYER LOGEMENT COMMUNAL VACANT

Monsieur le Maire rappelle que le logement situé au 4 place Carayon Latour est vacant depuis le 25 janvier 2017. Il donne lecture du courrier en date du 13 février 2017 adressé par un couple domicilié sur Arbanats cherchant un logement temporaire le temps de travaux à leur domicile actuel pour la période du 1^{er} mai 2017 au 30 septembre 2017, cette période pouvant être réduite selon l'avancement des travaux.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, accepte de louer le logement situé 4 place Carayon Latour pour la période du 1^{er} mai 2017 au 30 septembre 2017 maximum, fixe le montant du loyer mensuel à 700 € pour ledit logement et autorise Monsieur le Maire à signer le bail avec le nouveau locataire ainsi que tous les documents se rapportant à cette location.

VOTE DES SUBVENTIONS 2017

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention aux associations suivantes pour l'année 2017 :

- 1) Une enveloppe de **4 050 €** de subventions pour les associations communales. La répartition entre les différentes associations se fera en fonction des demandes et des documents financiers fournis par ces dernières.
- 2) Une subvention de **915 €** à l'Association Syndicale Autorisée des Palus d'Arbanats.
- 3) Une subvention de **90 €** à la Prévention Routière.
- 4) Une subvention de **100 €** à l'association GDSA.33 (destruction des nids de frelons asiatiques)
- 5) Une subvention de **100 €** au secours de Catholique.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette décision,

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'un particulier possédant un véhicule ambulant qui souhaiterait s'installer sur notre commune un soir par semaine pour la vente de sandwiches et frites.

Le conseil municipal, après avoir délibéré par 1 contre, une abstention et 10 voix pour, décide de prêter gracieusement un emplacement situé à côté du cimetière.

- Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de remerciements adressée au conseil municipal par Monsieur et Mme LAMARQUE Didier qui quittent la commune d'Arbanats.

- Une planification pour la tenue du bureau de vote lors du 1^{er} tour des élections présidentielles est établie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 52.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 06 AVRIL 2017

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

DATE DE LA CONVOCATION : 28 mars 2017

PRÉSENTS : M. Daniel DUBOURG, Mme Aline TEYCHENEY, Mme Martine LASSERRE, M. Jean-Jacques BIROT, M. Philippe RIMAUD, M. Bernard BEAUPRAT, M. Philippe PROTHAIS, Mme Béatrice ALLEMAND, Mme Corine RIEHS, Mme Christelle DE PUGA, M. Fabrice REYNAUD, M. Bernard RAVAT, M. Francis STROHNER

Absente excusée : Mme Ghislaine DURON procuration à Mme Aline TEYCHENEY

Secrétaire de séance : M. Philippe PROTHAIS

Ouverture de la séance : 20 h 45

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération pour verser une subvention au CCAS.

VOTE SUBVENTION 2017 CCAS

Monsieur propose qu'une subvention d'un montant de 2 500 € soit allouée au CCAS.
Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité la demande de Monsieur le Maire.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Aline TEYCHENEY, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les délibérations modificatives de l'exercice considéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2016.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016

Le compte de gestion de l'année 2016 dressé par Monsieur le Trésorier est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel DUBOURG, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, décide de procéder à l'affectation du résultat 2016 comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de **521 903,53 €**
- Section d'investissement : excédent de **179 112,38 €**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation de résultats 2016.

VOTE DES 3 TAXES

Monsieur le Maire donne lecture des éléments reçus de la Direction Générale des Impôts sur l'imprimé 1259 COM concernant les taux d'imposition pour l'année 2017

Après analyse de cet état, il ressort que si l'on applique les taux de 2016 sur les bases notifiées en 2017, le produit assuré serait de 312 957 € auquel il faut ajouter 8 294 € correspondant aux allocations compensatrices.

Après étude des prévisions budgétaires 2017, il s'avère que cette somme est suffisante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des trois taxes pour l'année 2017, et de reconduire ceux de l'année 2016 soit :

- Taxe d'habitation : 10,69 %
- Foncier bâti : 22,02 %
- Foncier non bâti : 50,10 %

VOTE DU BUDGET 2017

Après présentation du Budget Unique de l'exercice 2017, **le conseil municipal approuve ce dernier, à l'unanimité pour les montants suivants :**

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de : 1 190 072,00 €
 - La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de : 603 336,00 €
- Soit un total budgétisé en dépenses et recettes pour un montant de : 1 793 408,00 €**

QUESTIONS DIVERSES

M. Bernard BEAUPRAT précise que le bulletin municipal 2017 est imprimé et invite l'ensemble des membres présents à la distribution de celui-ci le 12 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 01 JUIN 2017 DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

DATE DE LA CONVOCATION : 23 mai 2017

PRÉSENTS : M. Daniel DUBOURG, Mme Aline TEYCHENEY, Mme Martine LASSERRE, M. Jean-Jacques BIROT, M. Philippe RIMAUD, M. Bernard BEAUPRAT, M. Philippe PROTHAIS, Mme Corine RIEHS, Mme Christelle DE PUGA, M. Bernard RAVAT, M. Fabrice REYNAUD, M. Francis STROHNER.

Absents excusés : Mme Béatrice ALLEMAND procuration à Mme Aline TEYCHENEY

Absente : Mme Ghislaine DURON

Secrétaire de séance : Mme Martine LASSERRE

Ouverture de la séance : 20 h 40

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET D'EXPLOITER UN CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE A SAINT SELVE

Monsieur le Maire présente le dossier relatif à l'enquête publique prescrite par arrêté préfectoral du 23 mars 2017 suite à la demande présentée par Société SUEZ ENVIRONNEMENT - TERRALYS en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un centre de valorisation organique situé 2, route de Portets à SAINT SELVE (33).

Puis conformément à l'article R 512-20 du Code de l'Environnement, il invite le conseil municipal à donner son avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

FDAEC 2017 (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes)

Monsieur le Maire informe les membres présents que la réunion cantonale, présidée par Monsieur Hervé GILLÉ, Conseiller Départemental, pour la répartition du montant du F.D.A.E.C. 2017, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 12 476.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **DE REALISER** les opérations suivantes :

* Achat et pose de jeux cour école maternelle	montant HT	12 755,00 €	TTC	15 306,00 €
* Fourniture et pose films solaires école	montant HT	4 980,00 €	TTC	5 976,00 €

Le coût total de ces opérations s'élève à la somme de 17 735 € HT soit 21 282,00 € TTC

- **DE DEMANDER** au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de **12 476 €** au titre de cet investissement.

Un autofinancement d'un montant de **8 806 €** sera à la charge de la commune.

DECISION MODIFICATIVE (JEUX ECOLE MATERNELLE).

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder au virement de crédits suivants :

Section d'investissement :

Crédit à ouvrir au chapitre 21, opération 113 pour un montant de 22 000 Euros

Crédit à réduire au chapitre 23, opération 124 pour un montant de 22 000 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations nécessaires.

AGENCE IMMOBILIERE DES DEUX RIVES.

Monsieur le Maire présente les propositions de projets locatifs transmis par l'agence immobilière des deux rives située à Virelade.

- Projet locatif logement communal 4 place Carayon Latour : expertises obligatoires (200 € TTC), montage et suivi du dossier pour la recherche et le choix d'un locataire (6,5 % TTC du loyer annuel, un seul paiement à la mise en place du locataire / paiement à chaque nouveau bail / valable la durée du bail), contrat annuel frais de gestion agence (150 € TTC).

- Projet locatif logement communal 3 place Carayon Latour : montage dossier rédaction nouveau bail (298,08 € TTC)

- Projet locatif logement communal 3 place Carayon Latour : contrat annuel frais de gestion agence (150 € TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions de projets locatifs.

QUESTIONS DIVERSES

- M. PROTHAIS soulève la question du rythme scolaire à 4 jours pour la rentrée 2017. Mme TEYCHENEY répond que l'on doit attendre la décision du gouvernement qui sera prise le 8 juin.
- Monsieur le Maire présente le dispositif « voisins vigilants ». Il explique que c'est une démarche visant à accroître le niveau de sécurité par une action concertée et partenariale.
Le dispositif vise à rassurer la population, améliorer la réactivité des forces de l'ordre contre la délinquance d'appropriation, accroître l'efficacité de la prévention de proximité.
La démarche de « participation citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement. La connaissance par la population de son territoire, et par conséquent des phénomènes de délinquance susceptibles de s'y produire, permet de développer un nouveau mode d'action d'information des forces de l'ordre.
Conformément à l'article L2211-1 du code général des collectivités territoriales, le maire concourt par son pouvoir de police administrative au respect du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique sur le territoire de la commune.
Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
 - **DECIDE** l'adhésion de la commune au dispositif « participation citoyenne » (« voisins vigilants »).
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le protocole « participation citoyenne » avec le représentant de l'Etat.
- Un planning du bureau de vote est établi pour le scrutin des élections législatives des 11 et 18 juin 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2017 DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

DATE DE LA CONVOCATION : 22 septembre 2017

PRÉSENTS : M. Daniel DUBOURG, Mme Aline TEYCHENEY, Mme Martine LASSERRE, M. Jean-Jacques BIROT, M. Philippe RIMAUD, M Bernard BEAUPRAT, M. Fabrice REYNAUD, M. Philippe PROTHAIS, Mme Corine RIEHS, Mme Ghislaine DURON, Mme Christelle DE PUGA, M. Bernard RAVAT, M. Francis STROHNER.

Absente: Mme Béatrice ALLEMAND

Secrétaire de séance : Mme Martine LASSERRE

Ouverture de la séance : 20 h 30

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN MEMBRE POUR SIGNATURE D'UN PERMIS D'AMENAGER

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il est intéressé à titre personnel dans le cadre d'un permis d'aménager.

Il rappelle l'article L422-7 du code de l'urbanisme qui indique que « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

M le Maire demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour prendre la décision relative à la délivrance du permis d'aménager n° 033 007 17 P0001.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à **10 voix pour - 2 voix contre - 1 abstention** de désigner **Mme Martine LASSERRE** pour prendre la décision relative au permis d'aménager n° 033 007 17 P0001.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 OCTOBRE 2017 DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

DATE DE LA CONVOCATION : 9 octobre 2017

PRÉSENTS : M. Daniel DUBOURG, Mme Aline TEYCHENEY, Mme Martine LASSERRE, M. Philippe RIMAUD, M. Philippe PROTHAIS, M. Fabrice REYNAUD, M. Bernard RAVAT, M. Francis STROHNER.

Absents excusés : M. Bernard BEAUPRAT procuration à M. Daniel DUBOURG
M. Jean-Jacques BIROT procuration à Mme Aline TEYCHENEY
Mme Béatrice ALLEMAND
Mme Ghislaine DURON

Absentes : Mme Christelle DE PUGA, Mme Corine RIEHS

Secrétaire de séance : M. Philippe PROTHAIS

Ouverture de la séance : 20 h 40

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

DELEGATION VOIE COMMUNALE CHEMIN DES CROIX A LA CDC.

Ce point est annulé car la partie revêtue du Chemin des Croix est déjà déléguée à la CDC.

FINANCEMENT AMENAGEMENT GIRATOIRE / IMPLANTATION NOUVELLE CASERNE S.D.I.S. BEGUEY

Compte-tenu de l'augmentation de trafic sur la RD10, et de l'implantation de la nouvelle caserne du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), le Département de la Gironde a programmé l'aménagement d'un giratoire sur le carrefour existant. Ces travaux sont estimés à 290 941,00 € HT.

Considérant que cet aménagement desservira avant tout le SDIS, le Département prend exceptionnellement en charge 75 % des travaux.

La part restant à financer par le territoire s'élève à 72 735,25 € HT (25 %).

Il est ainsi demandé à la Commune de Béguéy de faire l'avance des 72 735,25 €, dont 30 % seront versés à la signature de la convention et 70 % à l'achèvement des travaux.

Les communes desservies en 1^{er} appel, doivent se prononcer sur le principe de prise en charge de leur quote-part, déterminée sur la base de la population DGF 2009. Ces participations seront à reverser à la Mairie de Béguéy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, que la commune d'Arbanats prenne en charge la somme de 3 477,67 € répartie à raison de 1 043,31 € sur le budget 2017 et 2 434,36 € sur le budget 2018.

DESIGNATION DES REFERENTS COMMUNAUX PLUI.

L'élaboration du PLUi appelle une implication et un portage politique fort de l'ensemble des élus locaux qui souhaitent unir leurs efforts pour élaborer une stratégie de développement du territoire.

La charte de gouvernance implique la désignation d'élus communaux référents, dont les missions seront les suivantes :

- assurer le rôle de relais entre l'échelle communale et intercommunale,
- participer aux travaux et aux instances d'élaboration du PLUi, à minima à la commission urbanisme,
- être informés sur l'avancement du PLUi, sur les retours d'études réalisées etc...,
- faire remonter des points de vigilance ou des points d'arbitrage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité les élus référents suivants :

Titulaires : M Daniel DUBOURG et Mme Martine LASSERRE

Suppléant : M Philippe PROTHAIS

ADHESION AUX SERVICES MUTUALISES DE GIRONDE NUMERIQUE

Monsieur le Maire explique que par délibération du 13 septembre 2017, le conseil communautaire a approuvé la participation de la communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions ainsi que des communes membres aux services mutualisés de Gironde numérique.

La participation des communes est fixée à 0,40 € par habitant. Cette participation est susceptible d'évoluer en fonction des besoins de la CDC et des communes membres.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'adhésion la commune d'Arbanats aux services mutualisés de Gironde numérique pour un coût de **456,80 €**.

RETRAIT COMMUNE DE BARSAC DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE PODENSAC

Monsieur le maire rappelle que depuis la rentrée de septembre 2016, les élèves de Barsac dépendent du Collège Jules Ferry de Langon et donc n'empruntent plus les bus gérés par le SI du Collège de Podensac.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le retrait de la commune de Barsac du SI du Collège de Podensac à compter du 1^{er} janvier 2018;

ENQUETE PUBLIQUE RENOUVELLEMENT AUTORISATION GSM / ILLATS

Monsieur le Maire présente le dossier relatif à l'enquête publique prescrite par arrêté préfectoral du 20 juillet 2017 suite à la demande présentée par la Société GSM vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une installation de traitement de matériaux alluvionnaires et une station de transit de matériaux sur la commune d'Illats – aux lieux-dits « Le Hioue », « Dumas », « Lanot », « Les Carreuilletts » et « Basta ».

Puis conformément à l'article R 512-20 du Code de l'Environnement, il invite le conseil municipal à donner son avis sur ce projet.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à la demande présentée par la par Société GSM.

VIREMENT DE CREDIT ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédits afin de financer des travaux à l'école maternelle (pose films solaires et aménagement coin cuisine).

La somme de 6 000 € sera prise à l'opération 72 « voirie à compétence communale » et ajouter à l'opération 113 « école maternelle »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2017 DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

DATE DE LA CONVOCATION : 17 novembre 2017

PRÉSENTS : M. Daniel DUBOURG, Mme Aline TEYCHENEY, Mme Martine LASSERRE, M. Jean-Jacques BIROT, M. Philippe RIMAUD, M. Bernard BEAUPRAT, Mme Corine RIEHS, Mme Ghislaine DURON, Mme Christelle DE PUGA, M. Bernard RAVAT, M. Francis STROHNER.

Absents excusés : M. Philippe PROTHAIS procuration à M. Bernard BEAUPRAT
M. Fabrice REYNAUD procuration à M. Jean-Jacques BIROT
Mme Béatrice ALLEMAND

Secrétaire de séance : Mme Martine LASSERRE

Ouverture de la séance : 20 h 35

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

EFFACEMENT DE DETTE D'UN CONTRIBUABLE

Monsieur le Maire explique aux membres présents que suite à l'ordonnance du Tribunal de Grande Instance de Bordeaux et d'un courrier de la Trésorerie de Cadillac, la Commune se trouve dans l'obligation d'effacer une dette d'une valeur de 128,85 correspondant à la cantine et garderie scolaires pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'effacement de la créance suscitée d'un montant global de 128,85 € par l'émission d'un mandat à l'article 6542

TARIFS CANTINE SCOLAIRE AU 1^{er} JANVIER 2018

Monsieur le Maire rappelle que le tarif des repas en 2017 était de 2,46 € pour les familles de 1 et 2 enfants, de 2,22 € pour les familles ayant 3 enfants scolarisés à Arbanats et de 4,60 € pour les adultes.

Il propose d'augmenter ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2018 comme suit :

- **2,49 €** pour les familles ayant 1 ou 2 enfants scolarisés à l'école d'Arbanats
- **2,24 €** pour les familles ayant 3 enfants scolarisés à l'école d'Arbanats
- **4,70 €** pour les adultes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE AU 1^{er} JANVIER 2018

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année 2017 :

- de 0 à 400 €/mois	0,52 € la ½ h	- de 851 à 1250 €/mois	0,61 € la ½ h
- de 401 à 600 €/mois	0,54 € la ½ h	- de 1251 à 1500 €/mois	0,63 € la ½ h
- de 601 à 850 €/mois	0,58 € la ½ h	- > à 1501 €/mois	0,65 € la ½ h

Il précise que la facturation s'effectue à la demi-heure indivisible en fonction du quotient familial et que l'accueil périscolaire fonctionne :

- les lundis et vendredis de 7h00 à 8h35 et de 16h00 à 18h30
- les mardis et jeudis, de 7h00 à 8h35 et de 17h30 à 18h30
- les mercredis de 7h00 à 8h50 et de 12h à 12h30.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs de l'accueil périscolaire et de les porter, à compter du 1^{er} janvier 2017 à :

- de 0 à 400 €/mois	0,53 € la ½ h
- de 401 à 600 €/mois	0,55 € la ½ h
- de 601 à 850 €/mois	0,59 € la ½ h
- de 851 à 1250 €/mois	0,62 € la ½ h
- de 1251 à 1500 €/mois	0,64 € la ½ h
- > à 1501 €/mois	0,66 € la ½ h

RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT « DOMAINE DE ROSE 2»

Le propriétaire du lotissement « Domaine de Rose 2» a fait une demande par courrier en date du 11 octobre 2017 pour rétrocéder à la commune les parcelles section B n° 1252, 1255 et 1257, actuellement espaces communs dudit lotissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette rétrocession, à titre gratuit et décide d'intégrer ces parcelles au domaine public communal. Les frais d'acte seront à la charge de la commune. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte et tous les documents se rapportant à cette décision.

CREATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

Monsieur le Maire explique que suite à une proposition d'avancement de grade, il convient d'ouvrir **un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.**

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité cette ouverture de poste à compter du 1^{er} décembre 2017.

CREATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

Monsieur le Maire explique que suite à une proposition d'avancement de grade, il convient d'ouvrir **un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.**

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité cette ouverture de poste à compter du 1^{er} décembre 2017.

CREATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire explique que suite à une proposition d'avancement de grade, il convient d'ouvrir **un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet.**

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité cette ouverture de poste à compter du 1^{er} décembre 2017.

VIREMENT DE CREDITS - Décision modificative n°3 – Enveloppe rémunération

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder au virement de crédits suivants :

Section de fonctionnement : **Crédit à ouvrir** : Chapitre 012, Article 6413 Montant : 3 500. €.

Section de fonctionnement **Crédits à réduire** : Chapitre 011, Article 61523 Montant : 3 500. €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte ce virement à l'unanimité.

VERSEMENT SUBVENTIONS 2017 ASSOCIATIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 14 mars 2017 une enveloppe de 4050 € pour les subventions aux associations communales a été votée.

Après examen des demandes et des documents fournis par ces dernières Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 405 € à 8 associations communales.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, par 3 abstentions et 8 pour, accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide d'attribuer la somme de 405 € aux associations communales suivantes :

- Club du 3ème Age « Regain des Graves »
- Société de Chasse « Nemrod »
- Association « Boule Arbanataise »
- Association « Musique Azimut »
- Association « Arbanagym »
- Association Comité des Fêtes
- Association « Cyclo Club des Graves »
- Association « A l'Unichoer »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2017 DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

DATE DE LA CONVOCATION : 14 décembre 2017

PRÉSENTS : M. Daniel DUBOURG, Mme Aline TEYCHENEY, M. Jean-Jacques BIROT, M. Philippe RIMAUD, M. Bernard BEAUPRAT, Mme Ghislaine DURON, M. Philippe PROTHAIS, M. Bernard RAVAT, M. Fabrice REYNAUD, M. Francis STROHNER.

Absentes excusées : Mme Martine LASSERRE, Mme Béatrice ALLEMAND

Absentes : Mme Corine RIEHS, Mme Christelle DE PUGA

Secrétaire de séance : Mme Aline TEYCHENEY

Ouverture de la séance : 20 h 40

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande que l'on ajoute à l'ordre du jour : admission en non-valeur pour 27,57 €.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Après le vote de la C.D.C. de Podensac concernant l'approbation de la commission locale d'évaluation des charges transférées, chaque commune doit délibérer pour accepter le rapport du CLECT. Monsieur le Maire explique aux membres présents le fonctionnement du CLECT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le rapport de la CLECT.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PODENSAC, DES COTEAUX DE GARONNE ET DE LESTIAC-SUR-GARONNE, PAILLET, RIONS

Monsieur le Maire donne lecture de la modification des statuts de la Communauté de communes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 9 pour et 1 abstention approuve :

- la modification du nom de la Communauté de communes qui sera à compter du 1^{er} janvier 2018 : « Communauté de communes Convergence Garonne » (3CG)

- la modification des statuts de la Communauté de communes et les nouveaux statuts annexés à la délibération.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2017

Monsieur le Maire explique le compte-rendu de la délibération n°2017/277/01 du 13 décembre 2017 par laquelle le Conseil Communautaire a fixé les montants des attributions de compensation 2017.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le montant des attributions de compensation attribuées à la Commune d'Arbanats soit 11 991 €.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire informe les membres présents du courrier adressé par le Trésorier de Cadillac concernant des titres qui n'ont pu être recouverts:

Année 2010 : 7,50 €

Année 2015 : 0,40 €

Année 2013 : 19,64 €

Année 2016 : 0,03 €

Soit un total de 27,57 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve et décide de l'admission en non-valeur de ces titres d'un montant total de 27,57 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.